

COMMUNE de CHENAY



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2026

Conseil ouvert à 20h00

Nombres de conseillers :

• **En exercice :** 11

• **Présents :** 9

• **Votants :** 10

Présents : Franck JACQUET, Davy POIRSIER, Céline GHIDOSI, Hermann WEINBUCH, Philippe ALLART, Véronique DUPONT, Hélène ARNOULD, Thibaud BOURGEOIS, Léa HOUDET

Représentés : Agnès HOFFMANN par Philippe ALLART

Absent : Félix HUART

Secrétaire de séance : Céline GHIDOSI

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2026,
- Participation financière à l'acquisition d'un drapeau par le Centre d'Incendie et de Secours (SDIS) de Champagne-Vesle,
- Cession d'un bien mobilier,
- Décision modificative de budget,
- Instauration d'une caution pour le prêt de la clé du compteur électrique communal place Boisseau,
- Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH),
- Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) – Autorisation de signature,
- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation d'un membre,
- Programmation pluriannuelle de travaux de voirie et d'éclairage public – Délibération d'intention,
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « nappe de la craie » - Avis sur le projet de périmètre,
- Adhésion à l'association Communes forestières Marne et désignation des délégués forêt,
- Plan communal de sauvegarde,
- Questions diverses - Points abordés.

1. DÉLIBÉRATION N°20260917-01 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mai 2026

Le dernier procès-verbal ayant été relu par les conseillers est **adopté à l'Unanimité**

Vote pour à l'Unanimité

2. DÉLIBÉRATION N°20260917-02 : Vote d'une subvention exceptionnelle au centre d'incendie et de secours de Champagne-Vesle pour l'acquisition d'un drapeau

Monsieur le Maire expose la demande du centre d'incendie et de secours de Champagne-Vesle pour l'acquisition d'un drapeau, élément essentiel à la représentation officielle du centre lors des cérémonies et manifestations publiques.

Le coût total de cette acquisition s'élève à 1099,20 € TTC.

Monsieur le Maire propose une participation financière de 200,00 €.

Vote pour à l'Unanimité

3. DÉLIBÉRATION N°20260917-03 : Cession d'un bien mobilier

La remorque communale de marque Lider, immatriculée DX-435-QB ne présente plus d'intérêt à être conservée dans le patrimoine matériel de la commune au vu de son état de vétusté et n'étant plus habilitée à circuler sur le domaine public.

Considérant l'intérêt porté par Monsieur DUPONCHEL Etienne à ce bien, et son implication dans le suivi de chantiers de travaux communaux à titre gracieux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE :

- De céder la remorque communale de la marque Lider à Monsieur Etienne DUPONCHEL à titre gracieux, en l'état, ne pouvant plus circuler sur la voie publique.

Vote pour à l'Unanimité

4. DÉLIBÉRATION N°20260917-04 : Décision modificative de budget

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Les corrections à apporter au budget après contrôle de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de la Marne, soit +147 064,00 € en recettes d'investissement correspondant au montant des restes à réaliser et +139,00 € en recettes de fonctionnement correspondant à un remboursement Dilico,
- Le besoin d'ajouter des crédits supplémentaires :
 - o En investissement pour financer l'achat de réhausses pour la remorque communale à hauteur de 540,00 €,
 - o En fonctionnement pour financer la subvention de 200,00 € attribuée au centre d'incendie et de secours de Champagne-Vesle pour l'achat d'un drapeau suite à la délibération n°20260917-02.

Vote pour à l'Unanimité

5. DÉLIBÉRATION N°20260917-05 : Instauration d'une caution pour le prêt de la clé du compteur électrique communal Place Boisseau, dit compteur forain

Il est proposé :

- D'instaurer une caution d'un montant de 150,00 € pour le prêt de la clé du compteur électrique de la Place Boisseau afin que les commerces et les services ambulants puissent se brancher sans avoir recours à un groupe électrogène plus polluant et plus bruyant.
- Que cette caution soit remboursée à l'usager à la restitution de l'équipement, sous réserve qu'aucun dommage n'ait été constaté.
- D'établir une convention de prêt précisant les modalités d'utilisation, ainsi que les responsabilités des emprunteurs, modèle joint à cette délibération.

Vote pour à l'Unanimité

6. DÉLIBÉRATION N°20260917-06 : Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Après exposition des conditions d'assujettissement des locaux et des critères d'appréciation de la vacance, le Conseil Municipal décide :

- D'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Vote : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

7. DÉLIBÉRATION N°20260917-07 : Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) – Autorisation de signature

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer pour disposer d'une télé-procédure spécifique permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Vote pour à l'Unanimité

8. DÉLIBÉRATION N°20260917-08 : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation des membres

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentants la commune au sein de la CLECT de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉSIGNE :

- Monsieur HUART Félix, Conseiller Municipal, en tant que délégué titulaire,
- Monsieur POIRSIER Davy, Conseiller Municipal, en tant que délégué suppléant.

Vote pour à l'Unanimité

9. DÉLIBÉRATION N°20260917-09 : Programmation pluriannuelle des travaux de voirie – Délibération d'intention

Considérant que la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) est compétente depuis le 1er janvier 2017 en matière d'investissement de voirie ;

Considérant que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la CUGR, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations de voirie prioritaires à engager sur son territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De valider les besoins des travaux des voiries, décrits et priorisés selon les fiches annexées à la présente délibération :
 - Priorité 1 : rue des Plantes,
 - Priorité 2 : rue de la Métairie,
 - Priorité 3 : rue de la Jacquette,
 - Priorité 4 : rue des Vitry,
 - Priorité 5 : Chemin de Derrière la Ville,
 - Priorité 6 : Chemin de la Montagne et route du Montchenois

Monsieur le Maire préconise de mettre la rue de la Métairie et la rue de la Jacquette dans la continuité de la rue des Plantes au regard des quelques mètres à réaliser, d'essayer de les faire passer dans la même enveloppe travaux. L'intervention de la DEA (Direction de l'Eau et de l'Assainissement) est à prévoir.

Les travaux concernant le Chemin de Derrière la Ville ne pourront pas se faire sans l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de Chenay avec une obligation de rabaisser le niveau de la chaussée qui

pousse actuellement sur l'ensemble des murs d'enceintes. Monsieur le Maire rappelle qu'un budget pour des études a été programmé par le Pôle pour un montant de 20 ou 30 K€ il y a 2 ans.

Vote pour à l'Unanimité

10. DÉLIBÉRATION N°20260917-10 : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « nappe de la craie » - Avis sur le projet de périmètre

Monsieur le Maire expose qu'il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la « nappe de la craie ».

L'étude réalisée par la Région Grand Est en 2019 met en évidence les tensions quantitatives sur les bassins versants de la Champagne crayeuse, appelées à s'aggraver avec le changement climatique.

Le projet de SAGE « Nappe de la Craie » porté par la Région Grand Est, vise à garantir l'équilibre quantitatif et qualitatif de la nappe, la résilience des territoires et la protection des milieux aquatiques.

Les dispositions des SAGE existants, notamment le SAGE Aisne-Vesle-Suippe (approuvé en 2013), dans lequel la commune est également incluse, devront être compatibles avec celles du futur SAGE « Nappe de la Craie » via un travail d'inter-SAGE ;

Le périmètre proposé, couvre 1 060 communes, 39 intercommunalités et 7 départements (Aisne, Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse, Yonne) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable sur le périmètre proposé pour le SAGE « Nappe de la Craie », tel que présenté par la Région Grand Est, couvrant les 1 060 communes et 7 départements concernés.

Avis favorable à l'Unanimité

11. DÉLIBÉRATION N°20260917-11 : Adhésion à l'association Communes forestières Marne et désignation des délégués forêt

Monsieur le Maire présente l'association Communes forestière Marne qui accompagne les communes dans la recherche et l'acquisition des biens forestiers vacants.

Leur outil "Observatoire du Foncier Forestier" analyse le cadastre et permet de cartographier immédiatement les biens potentiellement vacants et sans maître.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'adhérer à Communes forestières Marne,
- De désigner Monsieur ALLART Philippe, Conseiller Municipal, en tant que délégué forêt titulaire,
- De désigner Monsieur WEINBUCH Hermann, Conseiller Municipal, en tant que délégué forêt suppléant.

Il est rapporté qu'Arnaud DUPOND, ayant une parfaite connaissance dans ce domaine, pourra assister les conseillers.

Vote pour à l'Unanimité

12. Questions diverses - Points abordés :

- Plan de Sauvegarde Communal (PSC)

Léa Houdet se charge de rédiger le Plan de Sauvegarde de la commune avant la fin de l'année. Le dossier finalisé est à envoyer au Grand Reims. À partir de ce document, l'idée est soulevée de rédiger un document simplifié, plus facilement lisible et accessible à la fois en mairie et sur Intramuros,

utilisable en cas d'urgence (avec les numéros à appeler en cas d'urgence, la localisation des pompes, du groupe électrogène, etc.). Le PSC doit répondre aux problèmes de canicule, d'inondation, d'incendie et de secours aux personnes. Ce document est très utile et doit rester simple d'utilisation.

- Projets d'investissements

Plusieurs projets en gestation :

- La mairie : réfection de la cour (végétalisation, aire de jeux clôturée pour les enfants de la crèche), climatisation de l'ancienne salle de classe (qui pourrait être utile notamment pour accueillir les personnes vulnérables en cas de canicule), rénovation de la façade et du clocheton.
- La salle au-dessus de la salle des fêtes : la mairie a été sollicitée par plusieurs familles pour disposer d'une salle de sport individuelle (Type vélo – banc – marcheur). Il faut chiffrer cet investissement en y garantissant l'accès et la sécurité.
- Jeux enfants : il a été demandé d'avoir des jeux pour les enfants qui sont trop grands pour les jeux du square et trop petit pour le terrain omnisport à côté du cimetière.
- L'Atlas de la Biodiversité.
- ...

Monsieur le Maire demande à chacun de faire passer ses idées d'investissements pour les prioriser, les budgétiser et les lisser dans le temps. Il rappelle la lenteur des dossiers sur le plan administratif (Création des dossiers - Subventions).

Cette liste a pour but de réfléchir aux projets et à la programmation.

- SIVU La Crèche « Les Petits Galopins »

Monsieur Lebeaux a démissionné de son poste de président du SIVU, une future élection est prévue le mercredi 23 septembre 2026.

- Recensement de la population

L'INSEE prévoit un recensement sur la commune en début d'année 2027, du 21 janvier au 20 février 2027. Les habitants recevront des documents dans les boîtes aux lettres pour les prévenir et expliquer les démarches à effectuer.

- Jeux pour enfants

Des difficultés apparaissent liées au terrassement au niveau du square Berganzoni. Des réflexions sont en cours sur leur localisation : au niveau du square ou près du cimetière.

- Visibilité des commerces et exposants de la commune

Des panneaux directionnels qui s'harmoniseraient bien avec le restant de la commune pourraient permettre de donner de la visibilité aux différents établissements de Chenay (Crèche, bijouterie, atelier de bijouterie, restaurant, bar et futurs exposants artistiques). L'idée d'une page Instagram et/ou d'un QR Code est apportée, cela pourrait permettre une visibilité rapide et simplifiée pour les personnes de passage dans la commune.

- La Forêt des Imaginaires

Une exposition « La Forêt des Imaginaires » va avoir lieu au niveau de la Forêt des Étoiles les 26 et 27 septembre 2026. Il s'agit d'une exposition de dessins, de peintures, de sculptures, etc. L'information est sur Intramuros. Des panneaux directionnels vont être implantés temporairement dans le village pour indiquer l'événement.

- Forum de l'eau

Le 1^{er} octobre 2026, le forum de l'eau est organisé par le bassin Seine Normandie. Philippe Allart s'y rendra.

- Lycée de rattachement

Les enfants et adolescents du pôle territorial font l'intégralité de leur parcours scolaire sur le regroupement scolaire de Muizon, puis de Gueux.

A l'issue, le parcours de l'ensemble des élèves est l'établissement Chagall, sauf pour Chenay dont les enfants sont orientés vers l'établissement Colbert, ce qui pose problème pour l'organisation des parents dans le cadre du covoiturage et des transports, sans compter les adolescents qui sont séparés de leurs camarades scolaires.

Un courrier au recteur de l'académie, accompagné des demandes des parents, pourrait être envoyé pour modifier cette carte et orienter les élèves vers le lycée Marc Chagall, de sorte à ce qu'ils poursuivent leur scolarité avec les autres élèves fréquentés depuis l'entrée en école maternelle.

- Retrait des antennes télévision

Davy Poirsier soulève l'idée de faire intervenir une entreprise qui serait en charge de retirer les antennes de télévision fixées sur les maisons, devenues pour certaines obsolètes. Cela pourrait permettre d'obtenir un prix plus intéressant si l'entreprise se déplace une fois pour plusieurs actions.

- Point des travaux 6 Philbert

Les travaux avancent, même si ce n'est pas au rythme voulu. Le résultat est concluant au regard du site. L'objectif est de permettre l'installation d'artistes à titre gracieux durant la première année en contrepartie de la dispense de cours aux jeunes et moins jeunes du village, à des dates convenues. Les matières premières seraient prises en charge en partie par la commune. Des artistes en poterie – céramique et peinture ont adressé leur candidature à la commune. Cette complémentarité du travail manuel, avec le sport déjà dispensé, devrait pouvoir satisfaire un large spectre de la population.

- Plusieurs réunions ont eu lieu cette semaine

- Réunion SIVU La crèche « Les Petits Galopins » avec la difficulté de nommer un président au regard des nouvelles dispositions de la réforme. Une nouvelle réunion devra se faire dans l'urgence la semaine prochaine.
- Réunion du Pôle territorial.
- Réunion de la commission environnement de la commune sur le thème de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Monsieur le Maire rappelle que l'intérêt de la mise en place de cet ABC est de faire un inventaire de la faune et de la flore de notre territoire, de connaître son évolution et de déterminer les orientations à venir. Cette mission ne pourra pas se faire sans les chenois, une implication intergénérationnelle devra se mettre en place. La vice-présidente du Grand Reims et le chef de projet biodiversité du Grand Reims nous ont accompagnés durant toute la soirée. L'inventaire se fera sur les 4 saisons avant d'établir une étude.

La séance est levée à 21h56.